

AAP Recyclage des plastiques



Les deux volets de l'AAP

Le premier volet de l'AAP porte sur le développement de nouvelles capacités industrielles de recyclage chimique ou enzymatique des plastiques :



- Investissements à l'étape de préparation de la matière permettant d'améliorer la qualité des gisements de déchets en entrée d'unités de recyclage.



- Investissements à l'étape de recyclage permettant l'obtention d'une matière première issue du recyclage (MPR) prête à servir à la fabrication.

Comment procéder ?

Les projets sont à déposer sur l'espace intranet dédié de l'ADEME.

Le calendrier

- Ouvert depuis le 14/01/2022 jusqu'au 23/06/2023



Les projets éligibles

L'AAP soutiendra les meilleurs projets d'investissement sur le territoire français, portés par des acteurs émergents aptes à devenir des compétiteurs de niveau mondial, ou par des acteurs d'excellence existants.



**FRANCE
CHIMIE**